

## Réunion des conseils de parents & d'établissement du secteur SUD

### Ordre du jour de la réunion du 6 juin 2018

\*\*\*

Halima JEMNI introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants (CASPE, directrices de crèches et parents) d'être présents à cette rencontre. Il s'agit du 3<sup>e</sup> conseil de l'année : les deux premiers se déroulaient en formation conseil de parents ou d'établissement et celui de ce jour est en formation élargie par secteur. Ce secteur comprend les conseils de parents « Buttes Chaumont-Place des Fêtes » et « Danube » et les conseils d'établissements « Prévault » et « Marcel Achard ».

Avant de traiter des points prévus à l'ordre du jour, les parents évoquent le document autorisant la prise de photo des enfants en crèche. Ils font remonter que ce document est beaucoup plus large en terme de cession de droit que le précédent ; et de ce fait, certains parents hésitent à le signer. Les parents ne souhaitent pas que la cessation de droit à l'image de leur enfant soit universelle. Halima JEMNI répond que la DFPE sera saisie de ce point.

#### **1. Création d'un livret d'accueil pour les parents, comme discuté lors de précédents Conseils des Parents « Place des Fêtes-Buttes Chaumont » :**

Il s'agit d'une demande déjà exprimée en conseil de parents : les parents sont demandeurs d'un livret synthétisant les principales informations sur les crèches, ce document serait remis lors de l'entrée en crèche des enfants.

Halima JEMNI répond que la demande a bien été entendue et que le Pôle Famille Petite Enfance de la CASPE 19<sup>e</sup> travaille actuellement à la réalisation de ce guide prévu pour septembre 2018. Elle rappelle que ce guide contiendra une présentation générale de la crèche et de son fonctionnement, une présentation des différents métiers présents dans ces établissements et une présentation des spécificités de chaque crèche.

Les parents remercient l'instance des conseils de parents qui aura, cette année, permis la réalisation de ce projet.

#### **2. Nouvelles modalités de regroupement d'été et d'hiver :**

Il s'agit d'un sujet qui a également déjà été traité lors de conseils de parents : les parents regrettent les termes dissuasifs du courrier de la DFPE relatif au regroupement d'été. Cela n'a pas permis à l'ensemble des parents qui auraient eu besoin d'un mode de garde de pouvoir se saisir du dispositif proposé par la Ville. Les parents sont demandeurs d'un courrier plus incitatif pour les prochaines périodes de regroupement.

Les responsables d'établissements rappellent leur disponibilité lorsque ce genre de sujet se pose, pour échanger avec les parents et proposer des solutions adaptées.

Halima JEMNI indique être d'accord avec la remarque concernant maladresse du courrier ; elle a d'ailleurs déjà fait remonter ce point à Patrick BLOCHE et Sandrine CHARNOZ. Elle-même s'étonne du peu de demandes de places pour le regroupement prévu en août.

Pour cet été : la crèche relai choisie est la crèche collective Verdun compte tenu de sa capacité d'accueil et de sa centralité. Pour toute demande de place pour cette période, il est encore possible d'en faire la demande auprès des responsables d'établissements qui se rapprocheront de la CASPE. Cela a d'ailleurs déjà été précisé lors du conseil de parents « Buttes Chaumont-Places des Fêtes » du 3 mai dernier et des situations ont ainsi pu être débloquées depuis. Enfin, les parents s'inquiètent d'un possible refus de place si la crèche venait à être remplie pour cette période. Halima JEMNI précise qu'il n'y aura pas de refus et qu'en cas de nécessité, une autre crèche relai pourrait être ouverte.

### **3. Transmissions d'informations en fin de journée aux parents par les professionnels :**

Les parents se demandent dans quelles mesures les informations transmises en fin de journée peuvent être plus précises ? Les parents souhaitent que cette demande de transmissions plus qualitatives soit transmise à l'ensemble des équipes des crèches.

Les responsables d'établissements répondent que les réponses sont à adapter en fonction de chaque famille. Pour les responsables, c'est aux parents d'en faire la demande à l'équipe chargée de leur enfant. Les directrices des crèches rappellent également qu'en fonction de l'heure à laquelle les parents viennent chercher les enfants, il est plus ou moins simple pour les auxiliaires de prendre le temps pour les transmissions. S'il y a un besoin de précision, les responsables suggèrent que les parents appellent la crèche pour en savoir davantage sur les journées des enfants.

Enfin, les parents soulignent l'utilité des outils de communication déployés dans certaines crèches (film, exposition photo, etc.) pour présenter les journées et activités des enfants accueillis.

### **4. Déduction des heures de garde non assurées en cas d'horaire d'accueil réduit :**

Les parents souhaitent une amélioration des tarifs mis en place pour les journées et heures non assurées. Ils regrettent un coût trop élevé de ce mode de garde.

La CASPE rappelle que le forfait, à Paris, est journalier et non horaire et qu'il s'établit sur 20 jours par mois.

Halima JEMNI rappelle également que ces tarifs sont le fruit d'une négociation avec la CAF et qui s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale « jeunesse et petite enfance ». La Ville de Paris n'est donc pas seule décisionnaire des tarifs appliqués. Pour information, cette convention arrive à son terme et sera prochainement renégociée.

### **5. Fin des jours de carence en cas de maladie de l'enfant :**

Les parents regrettent la mise en place de ce dispositif. Ils demandent la suppression des jours de carence.

La CASPE précise qu'il y a encore quelques temps, le jour de carence n'existait pas ; tous les jours de maladie étaient payés.

### **6. Octroi aux parents de jours d'absence non facturés pour convenance personnelle, en cas d'absence de leurs enfants en crèche :**

Halima JEMNI rappelle qu'il est possible de faire une demande de dérogation auprès du service « Facil'Familles » mais cette demande doit être motivée et justifiée. Celle-ci peut être adressée rétroactivement. Facil'Familles rend son arbitrage après avoir sollicité l'avis de la Mairie d'arrondissement.

Les parents demandent à ce que cette information figure dans le livret d'accueil. Halima JEMNI souhaite en demander l'accord au service Facil'Familles.

### **7. Communication des menus des enfants aux parents, par email :**

Certains parents sont demandeurs de recevoir par mail les menus proposés aux parents dans les crèches.

Les responsables d'établissements précisent que Sodexo n'autorise pas la diffusion des menus. Il est également rappelé que, bien que toutes les crèches disposent des mêmes denrées livrées par Sodexo, chacune d'entre elles les traite différemment.

Halima JEMNI indique que pour un souci d'équité entre parents qui n'ont pas tous de mail, et compte tenu de la charge de travail des responsables, elle ne souhaite pas que cela soit mis en place.

## **8. Ajout de critères écologiques et biologiques à remplir pour pouvoir candidater à l'appel d'offre des couches utilisées en crèches :**

Marielle JEAN-BAPTISTE, rappelle que la Ville de Paris a récemment relancé un appel d'offre pour les couches utilisées dans les crèches ; appel d'offre qui tient compte des remarques faites par les parents. Les marchés de fourniture de changes complets arrivaient à échéance fin décembre 2017. Une consultation a donc été relancée afin de fournir aux établissements d'accueil de petite enfance des couches à la qualité renforcée à un prix économiquement acceptable.

### **Les objectifs fixés pour cette nouvelle consultation étaient triples :**

- Garantir la sécurité sanitaire de l'enfant en exigeant un produit qualitatif sans substances potentiellement nocives telles que les OGM, le latex, les pesticides, les phtalates et les métaux lourds). Cette qualité exemplaire sera vérifiée chaque année par le laboratoire des polluants chimiques de la Ville de Paris (SPSE) ;
- Favoriser les changes valorisables après usage pour permettre à moyen terme à la Ville de recycler les 7 millions de changes – soit plus de 1 400 tonnes de déchets – utilisés chaque année dans les établissements d'accueil de la petite enfance ;
- Diminuer les incidences écologiques et sociales de la livraison et de l'utilisation de ces couches en réduisant le nombre de commandes, en interdisant les camions de livraison diesel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et en limitant le poids des changes complets et des colis à 8 kg pour préserver la santé des agents de la petite enfance.

Pour cette consultation, la Ville a reçu 9 candidatures. À l'issue de la commission d'appel d'offres, la société RIVADIS, distributeur des couches de marque PAMPERS, a remporté avec plus de 2 points d'avance sur un total de 10 les deux lots de la consultation (établissements d'une capacité supérieure à 66 places pour le lot 1 et établissements d'une capacité inférieure ou égale à 66 places pour le lot 2).

En effet, la société Rivadis a présenté un **nouveau modèle de couche Pampers plus qualitatif** :

- répondant aux exigences du cahier des charges ;
- et dont l'efficacité et la facilité d'utilisation ont été notées, lors des tests comparatifs, de manière très satisfaisante par les professionnels de la petite enfance (8.74/10).

Ainsi, les couches Pampers ont été classées 2<sup>ème</sup> en obtenant la note de 7.64/10 sur le critère qualitatif.

En ce qui concerne le **critère environnemental**, Rivadis a fait la meilleure offre :

- en affichant le poids très léger de ces changes (moins de 24gr alors que la moyenne de ces concurrents s'élève à 33gr) ;
- en affirmant que ses couches seraient 100 % valorisables d'ici 14 mois.

Enfin, la société Rivadis a également proposé une **offre financière très avantageuse**.

Au final, la société Rivadis s'est nettement détachée en obtenant en particulier la meilleure note pour les deux lots sur le critère écologique : caractère valorisable des changes et développement durable.

La Ville de Paris sera particulièrement attentive à l'exécution de ces contrats notamment pour la mise en œuvre du plan de progrès en matière de :

- composition des changes (suppression des substances non recommandées),
- flotte de véhicules de livraison (passage à un parc de camion sans diesel) et,
- réduction du poids des emballages (fin des emballages perdus),

- valorisation des changes.

Concernant ce dernier point, la Maire de Paris a demandé à la Direction des Familles et de la Petite Enfance de mettre en place une expérimentation de retraitement de ces déchets dans les meilleurs délais. Pour ce faire, un appel à projets sera lancé début 2018 afin de recueillir les différents procédés existants et d'expérimenter dans un périmètre restreint de la Capitale cette valorisation.

### **9. Sécurité des biens et des personnes : Bilan de l'année et précisions de la politique de la ville et des dispositions prises en matière de mise à niveau/développement de la sécurisation des espaces d'accueil de petite enfance (mis en place à ce jour, en cours de mise en place et à venir) :**

Les parents évoquent des tentatives d'intrusions ayant eu lieu dans certaines crèches ou encore des vols de poussettes. En cas d'intrusion, les parents ne se sentent pas armés pour faire face à une situation conflictuelle.

Les directrices de crèches rappellent leur disponibilité à ce sujet lorsque les parents assistent à une intrusion. Par ailleurs, leurs bureaux ont toujours une vue directe sur l'entrée de l'établissement sinon ils sont équipés de visiophone. Halima JEMNI précise que depuis les attentats, la collectivité parisienne, en lien avec la Préfecture de Police, travaille à la sécurisation de ses équipements dont les crèches. Toutes celles qui n'étaient pas équipées de visiophone l'ont été depuis les attentats. Elle précise comprendre que les parents puissent avoir peur ou ne pas se sentir suffisamment armés. Halima JEMNI indique avoir bien conscience des difficultés remontées par les parents et rappellent que les codes d'accès aux crèches doivent bien être changés tous les ans. Enfin, elle précise que chaque année, la Mairie du 19<sup>e</sup> avec la CASPE et la Section Locale d'Architecture organise dans chaque établissement d'accueil municipal de la petite enfance du 19<sup>e</sup> une visite d'architecture : la sécurité et l'hygiène sont les points prioritairement traités lors de ces visites.

### **10. Conférences petite enfance :**

Pour les parents, il semble que la demande faite aux parents élus à savoir de proposer des interventions « clés en main » (intervenant, thème, budget) n'ait pas prospéré. Il pourrait être envisagé qu'à l'avenir les parents élus recensent les intérêts des familles et fassent remonter les sujets à vos services qui pourrait ensuite sur la base de ce sondage organiser dans une banque de données d'intervenants (éventuellement proposés par les parents élus) des conférences susceptibles de satisfaire le plus grand nombre (en d'autre terme changer le processus retenu pour reprendre en main l'organisation des conférences sur proposition de thématique uniquement).

Halima JEMNI répond que cette année nous n'avons reçu que deux propositions fiables dont l'une qui portait sur un cycle de conférences Montessori que la Mairie du 19<sup>e</sup> n'a pas voulu retenir dans la mesure où l'association Plaisir d'Enfance, présente dans le 19<sup>e</sup>, présente déjà ces conférences. Pour qu'un cycle de conférences soit organisé, il faut que 3 conférences soient proposées ; ce qui n'étaient pas le cas cette année.

Compte tenu de ces éléments, cette année, il n'y aura pas de cycle de conférence organisé mais Halima JEMNI indique que la Mairie du 19<sup>e</sup> travaille à l'élaboration de la première édition du forum des parentalités (prévu pour la fin de l'année). Cet événement comportera plusieurs volets : éducation, santé/handicap, accès au droit, culture, sport, etc. Des conférences pourront avoir lieu dans ce cadre là.

\*\*\*